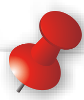
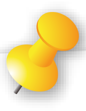

LE BUDGET
ÉTUDIANT
LOYER
TÉLÉPHONE
DROITS D'INSCRIPTION
SÉCURITÉ
SANTÉ
TRANSPORTS
VÊTEMENTS
MATÉRIEL SCOLAIRE



Créée en 1957 par les Caisses d'Epargne,
Finances & Pédagogie est une association qui réalise des actions de sensibilisation et de formation, sur le thème général de l'argent dans la vie, auprès de tout public.
Ses programmes d'actions et ses supports sont développés grâce au soutien financier des Caisses d'Epargne dans le cadre de leur engagement sociétal.

Finances & Pédagogie est une association agréée par le ministère de l'Éducation nationale, au titre des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public.
Arrêté du 19-1-2011 – Bulletin officiel n°9 du 3 mars 2011.



Boucler son budget quand on est étudiant est souvent difficile car les ressources dont on dispose sont généralement peu élevées. Pourtant, en faisant preuve de vigilance et de bon sens, on peut éviter d'être dans le rouge. Si la proximité des parents permet une transition plus douce vers l'autonomie, mieux vaut s'y préparer. Voici quelques pistes et conseils pour mieux s'y retrouver à travers, notamment, l'ensemble des postes budgétaires.

Sommaire


APL
AIDES À LA MOBILITÉ
BOURSE CROUS
CMU
ÉTUDIANT
AIDES AUX JEUNES
AIDE D'URGENCE
PRÊTS ÉTUDIANTS
SOS
PARENTS
STAGES



LES RESSOURCES

Quelles sont les sources de vos revenus ? De combien disposez-vous chaque mois ? Cette somme est-elle susceptible d'évoluer ?
Pour pouvoir répondre à toutes ces questions, il est primordial d'établir une liste de vos rentrées d'argent prévisibles.
Poursuivre des études engendre bien des dépenses au-delà des seuls frais de scolarité. Qu'il s'agisse du logement, de la santé ou du quotidien, des aides sont accessibles aux étudiants.

Les bourses d'enseignement supérieur

Ces bourses sont attribuées en fonction de critères sociaux et universitaires qui tiennent compte des revenus et des charges de l'étudiant et de sa famille, ainsi que de l'éloignement entre le domicile et le lieu d'études. Elles sont attribuées pour dix mois. La demande se fait entre le 15 janvier et le 30 avril précédant la rentrée universitaire, sur Internet exclusivement. Les adresses et codes d'accès sont délivrés dans les Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (Crous) et les établissements.

Les aides à la mobilité internationale

Les bourses Erasmus, Erasmus Mundus, Léonardo da Vinci, sont accordées aux étudiants qui souhaitent suivre une formation supérieure ou effectuer un stage à l'étranger, dans le cadre de leurs études. Les démarches sont à effectuer au service des relations internationales de l'établissement, qui sélectionne les candidatures en fonction de la qualité et de l'intérêt pédagogique du projet, e t de sa conformité avec la politique internationale menée.

Les aides d'urgence

Le Fonds national d'aide d'urgence (FNAU) apporte une aide financière personnalisée à l'étudiant en difficulté. L'aide d'urgence peut prendre 2 formes selon la situation de l'étudiant :

★ soit une aide ponctuelle pour l'étudiant qui rencontre passagèrement de graves difficultés financières,

★ soit une aide annuelle pour l'étudiant qui rencontre des difficultés financières durables, comme la rupture familiale.

L'étudiant doit faire la demande d'aide auprès du CROUS de son académie.

En savoir+ • www.cnous.fr • www.cidj.asso.fr
• www.enseignementsup-recherche.gouv.fr • www.etudiant.gouv.fr
• www.leseuronautes.eu (rubrique « bouger en Europe »).

- Les associations d'anciens élèves de grandes écoles, les caisses de retraite (aux enfants de leurs cotisants), les collectivités territoriales (municipalités, départements et régions), certains ministères et certaines fondations,... proposent également des aides financières d'urgence, des bourses et des compléments de prêts. Attention certaines de ces aides sont souvent non cumulables avec celles de l'État.
- Les étudiants boursiers peuvent travailler à temps partiel en conservant leur bourse, à condition de remplir leur obligation d'assiduité.

L'aide des parents

Il peut s'agir d'un versement régulier ou ponctuel. Certains parents s'engagent à prendre en charge des dépenses fixes comme le loyer, le transport, les frais de scolarité... Que cette aide soit directe ou indirecte, des règles doivent être établies dès le départ : le montant de la somme versée, la régularité des versements, voire l'utilisation qui en sera faite.

Les parents peuvent déduire de leurs revenus la pension alimentaire qu'ils versent à un enfant majeur poursuivant des études, à une double condition : que l'enfant ne soit pas rattaché à leur foyer fiscal pour l'impôt sur le revenu, et que la pension ne dépasse pas certains plafonds.

L'aide au logement

La CAF (Caisse d'allocations familiales) verse principalement deux allocations aux étudiants : l'APL (Aide personnalisée au logement) et l'ALS (Allocation logement à caractère social). L'APL est réservée aux logements qui font l'objet d'une convention avec l'État (foyers, HLM, etc.), et l'ALS vise toutes les autres habitations. Les demandes sont à déposer auprès de la CAF du lieu d'étude qui se charge de calculer le montant de l'aide en fonction du loyer, de la situation familiale, des ressources annuelles, de l'état du logement, de son emplacement géographique, etc.



- Aucune aide au logement n'est accordée si le logement occupé est loué par un ascendant (parents, grands-parents...) ou un descendant (ce qui est moins probable...), ou ceux du conjoint (e) ou partenaire.
- Pour l'octroi de l'allocation logement, la CAF exige les quittances de loyer (fournies par le bailleur).
- Si l'étudiant bénéficie de l'allocation logement à titre personnel, ses parents perdront le droit aux prestations familiales le concernant.

En savoir+ • www.caf.fr

L'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé

Les étudiants les plus modestes, sous certaines conditions, peuvent solliciter une aide à l'acquisition d'une complémentaire santé :

- ★ l'ACS (aide à l'acquisition d'une complémentaire santé) se présente sous la forme d'une attestation-chèque à présenter à la complémentaire santé de son choix,
- ★ la CMUC (couverture maladie universelle complémentaire), totalement gratuite, permet d'être couvert à 100 % pour la plus grande partie des dépenses de santé.

En savoir+ • www.ameli.fr • www.cmu.fr

Le prêt bancaire

La plupart des banques proposent des prêts « spécial étudiant ». Les sommes prêtées varient de 500 à 50 000 € et une caution parentale est généralement demandée. Les taux et le capital prêté varient d'un établissement à l'autre, il est préférable de comparer les formules proposées.

Le prêt étudiant garanti par l'État

D'un montant de 15 000 € maximum, ce prêt garanti par l'État n'est soumis à aucune caution parentale ni condition de ressources et permet des remboursements une fois les études achevées. Les taux d'intérêt sont décidés par les organismes bancaires partenaires : les Caisses d'Epargne, la Société générale, le Crédit Mutuel et le C.I.C..

En savoir+ • www.etudiant.gouv.fr



- Des prêts d'honneur peuvent être obtenus auprès du CROUS. D'un montant moyen d'environ 1 500 €, ils sont sans intérêts et remboursables dans un délai de 10 ans. Ils offrent aussi l'avantage de n'exiger aucune caution.
- Coup de pouce ! le micro crédit personnel, réservé aux personnes qui ont des difficultés d'accès au crédit bancaire classique.

En savoir+ • www.parcoursconfiance.fr

Les « jobs »

Animation, vente, soutien scolaire, baby-sitting...
Nombreux sont les étudiants qui occupent un emploi pour arrondir leurs fins de mois. Si exercer une activité salariée en parallèle peut être difficile à concilier avec ses études, c'est néanmoins une opportunité de se familiariser avec la vie active.

En savoir + • www.cnous.fr • www.jeunes.gouv.fr • www.capcampus.com • www.cidj.com (jobs d'été)

Les stages

Chercher un stage s'apparente beaucoup à une recherche d'emploi ! Les stages étudiants sont un bon moyen d'appréhender le monde de l'entreprise et permettent d'acquérir une expérience qui valorise les connaissances théoriques. Relais entre l'université et les entreprises, les bureaux d'aide à l'insertion professionnelle (BAIP) peuvent aider les étudiants à trouver un stage.

En savoir + • www.jcomjeune.com




LOYER
TÉLÉPHONE
DROITS D'INSCRIPTION
SÉCURITÉ SOCIALE
ALIMENTATION
SANTÉ
TRANSPORTS
VÊTEMENTS
MATÉRIEL SCOLAIRE

LES DÉPENSES

Les dépenses sont multiples et variées. Certaines sont prévisibles et inévitables : ce sont les charges fixes. D'autres sont nécessaires, voire indispensables, ce sont les dépenses courantes et occasionnelles.

Les charges fixes

Elles sont incontournables et arrivent généralement à échéance fixe. Mais charges fixes ne veut pas dire incompressibles ou absence de choix.

Le logement

Le logement est le premier poste dans le budget d'un étudiant, il représente 48 % de son budget (chiffre au niveau national) et 55 % (chiffre au niveau Ile-de-France). Résidences universitaires (Crous), appartements relevant du dispositif « Logement en ville » du Crous, foyers étudiants, résidences étudiantes privées, logements sociaux, sont souvent moins chers, mais parfois difficilement accessibles. La colocation peut être une solution pour réduire ce poste budgétaire. Un inconvénient toutefois, il est difficile de savoir à l'avance si on va bien s'entendre avec ses colocataires !



33 % des étudiants vivent au domicile des parents ou de l'un d'eux
10 % vivent en résidence universitaire (dont 70 % en résidence Crous)
33 % louent un logement seuls ou en couple
11 % vivent en colocation

(chiffres août 2013 – site du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche)

En savoir + • www.cnous.fr • www.unme-asso.com • www.adele.org • www.anil.org

• **loyer :** payé mensuellement. Son montant peut être révisé chaque année (si cette révision et ses modalités sont prévues dans une clause du bail) ou exceptionnellement (à l'occasion de travaux d'amélioration).

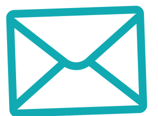
• **les charges locatives :** elles comprennent les frais liés aux parties communes et incluent parfois les frais de chauffage et/ou d'eau chaude. Elles s'ajoutent au loyer de base.

• **eau – électricité – gaz :** ces postes représentent des coûts non négligeables dans le budget. Mais en adoptant des gestes « anti-gaspi », on peut alléger sensiblement ses factures ! Opter pour la mensualisation peut aider à mieux maîtriser son budget.

Gestes « anti–gaspi » : Privilégier les douches aux bains : une douche = 60 à 80 l d'eau, un bain = 150 à 200 l, éteindre les lumières en quittant une pièce, baisser le chauffage (–1°= –7 % sur la facture)...

• téléphonie - internet : ce poste pèse lourd sur le budget d'un étudiant, il est donc nécessaire de bien comparer les tarifs et d'opter pour la formule qui correspond le mieux à ses besoins.

• la multirisque habitation : vol, incendie, dégât des eaux, assurer son logement est obligatoire. Le défaut d'assurance est une cause de résiliation de bail. Colocation : en cas de sinistre, chaque locataire est responsable. Le nom de chacun d'entre eux doit impérativement apparaitre dans le contrat.



L'assurance responsabilité civile (dommages causés accidentellement à autrui), est la plupart du temps incluse dans la multirisque habitation.

L'assurance du véhicule

Tout véhicule terrestre à moteur doit obligatoirement être couvert par une assurance responsabilité civile (assurance au tiers). Le tarif de l'assurance peut varier de façon importante d'un assureur à l'autre. Quelques paramètres à prendre en compte :
le sexe (les femmes ont statistiquement moins d'accidents), l'âge, la date d'obtention du permis (plus cher pour un jeune conducteur), le fait d'avoir suivi ou non la conduite accompagnée, l'ancienneté et la puissance du véhicule, la zone de circulation.

En savoir+ • www.ffsa.fr

Les droits d'inscription

Les droits d'inscription universitaires sont annuels et fixés par l'état. Ils varient selon le diplôme préparé.
Les universités ont l'obligation de proposer aux étudiants un paiement fractionné (en trois versements) des droits d'inscription afin qu'ils puissent en étaler la charge.



Impôts sur les revenus

En principe, tous les revenus perçus (pension alimentaire, salaire...) doivent être déclarés au Trésor public.
Cependant, les étudiants (25 ans au plus) exerçant une activité salariée pour financer leurs études sont exonérés d'impôt dans la limite annuelle de 3 fois le montant mensuel du SMIC (pas d'obligation de déclarer ces sommes). L'impôt sur les revenus se paie en trois fois (tiers provisionnels) ou mensuellement.

Le rattachement au foyer fiscal des parents est possible, il est nécessaire d'étudier l'option la plus avantageuse.

La taxe d'habitation

En règle générale un étudiant est soumis à la taxe d'habitation à partir du moment où il est locataire. Toutefois, certains logements pour étudiants sont exonérés (chambre dans une résidence universitaire ou chez l'habitant sans entrée distincte). Par ailleurs, des allègements de taxe sont possibles selon la situation de l'étudiant.

En savoir+ • www.impots.gouv.fr

La taxe d'habitation est payée en une fois en fin d'année, mais il est possible d'opter pour un prélèvement mensuel. Le paiement de la redevance audiovisuelle se fait en même temps et bénéficie des mêmes exonérations.

La sécurité sociale : de 20 ans à 28 ans, l'affiliation à la Sécurité sociale étudiante est obligatoire, sauf si l'étudiant a un conjoint ou concubin assuré social, s'il exerce lui-même une activité salariée ou si l'un de ses parents est assuré à un régime spécial de la Sécurité sociale.
Cette affiliation est payante, tout comme pour les frais de scolarité, son paiement peut être fractionné en trois versements.



Les étudiants boursiers sont exonérés de ces frais d'affiliation.

En savoir+ • www.ameli.fr

La complémentaire santé : la santé n'a pas de prix, mais elle a un coût… les remboursements de la Sécurité sociale étant souvent insuffisants, particulièrement en optique et dentaire, la complémentaire santé ne doit pas être oubliée.
Souscrite auprès d'une mutuelle, étudiante ou non, ou d'une compagnie d'assurance, le montant de la cotisation varie selon la formule choisie.

Sous certaines conditions, l'étudiant peut être pris en charge par la complémentaire santé de ses parents ou bénéficier d'une aide pour en acquérir une (cf. p. 6).

Les remboursements de crédits

Lorsqu'on souscrit un crédit, il ne faut pas surestimer ses capacités réelles de remboursement et veiller à ce que la date de prélèvement corresponde à une rentrée d'argent sur son compte pour éviter tout rejet.

Les dépenses courantes

Plus ou moins prévisibles et variables, elles sont absolument nécessaires.

L'alimentation

Avec le loyer, l'alimentation est la dépense la plus importante pour un étudiant. Le montant varie selon que les repas sont pris à l'extérieur ou à domicile. Pour un repas complet aux alentours de 3 € les restos universitaires proposent des menus équilibrés.



Faire ses courses sans trop dépenser :

Préparer une liste de courses pour éviter les dépenses inutiles, repérer les promotions, comparer les prix au litre, au poids, collectionner les bons de réduction, préférer les supermarchés de taille moyenne.

Le matériel scolaire

Livres et fournitures représentent un coût significatif. Pour limiter les dépenses, il existe les bourses aux livres, les achats groupés, les échanges, les prêts en bibliothèque...



Les transports

Collectif : les compagnies de transport en commun, les régions, les départements ou les villes proposent des abonnements à tarif réduit ou une prise en charge financière partielle. Se renseigner auprès de ces organismes.
Individuel : adopter une conduite souple permet à l'automobiliste une économie de carburant.

La santé

Sans négliger sa santé, il est possible de limiter les frais :

- ★ souscrire une mutuelle santé pour limiter le reste à charge, c'est-à-dire la différence entre le remboursement de la sécurité sociale et les frais effectivement engagés (cf. p. 6 et p. 12).
- ★ penser aux médicaments génériques pour l'automédication (médicaments hors prescription médicale : rhume, maux de tête...).
- ★ privilégier les professionnels de santé pratiquant les tarifs de la Sécurité sociale (secteur 1), les centres de santé mutualistes...
- ★ demander un devis chez les opticiens et les audioprothésistes, la concurrence est forte.

En savoir+ • www.ameli.fr



Il est important de respecter le parcours de soins coordonné, au risque de voir le montant de ses remboursements diminué de 40 %.

Les vêtements

Ils constituent un budget élastique à ajuster en fonction de ses besoins et non de ses envies.



Penser soldes, magasins d'usine ou de démarque, ventes « discount » sur Internet (mais dans ce cas attention aux frais de port).

L'entretien & l'hygiène

Coiffeur, entretien de la maison ou des vêtements (laverie) sont des frais incontournables. De nombreuses écoles de coiffure, des centres de formation offrent la possibilité de changer de tête à prix mini. Certains coiffeurs proposent également des réductions étudiantes.

Les loisirs

Pause-café, cinéma, discothèque, restaurant, théâtre, musique, livres, presse, cigarettes... autant de petites dépenses qui peuvent coûter cher mises bout à bout. La carte d'étudiant donne accès à des réductions intéressantes.

Les dépenses occasionnelles

Achats uniques, frais exceptionnels, dépenses « coup de cœur », les dépenses occasionnelles doivent particulièrement être surveillées et **n'intervenir qu'une fois les charges fixes et les dépenses courantes couvertes.**

La recherche de logement

Des frais relatifs à l'entrée dans les lieux sont à prévoir : premier loyer, dépôt de garantie, frais d'installation du téléphone, de l'électricité, éventuellement des frais d'agence (en général l'équivalent d'un mois de loyer). Certains bailleurs exigent en outre une caution, un tiers qui se porte garant du paiement du loyer.

En savoir+ • www.aidologement.com • www.astria.com • www.grl.fr • www.anil.org

Des aides peuvent être accordées par les organismes d'Action logement :

★ l'avance Loca-pass, prêt sans intérêt, permettant de payer le dépôt de garantie.

★ la garantie Loca-pass, caution qui garantit le paiement du loyer et des charges en cas d'impayés du locataire.

Nouvelle mesure 2013 : dispositif de caution locative étudiante (CLE) pour favoriser l'accès des étudiants au logement. L'État se porte caution en cas d'impayé ou de dégradation.

Autres frais liés au logement

L'équipement du logement : mobilier, électroménager, matériel informatique...
L'entretien courant du logement : le locataire est tenu de prendre à sa charge les équipements mentionnés au contrat et les menues réparations.



S'équiper en occasion peut être un bon plan : acheter dans les braderies, les associations (comme Emmaüs), les brocantes, les magasins de déstockage (invendus, fins de série, matériel d'exposition...), ou sur des sites Internet, mais attention aux arnaques !
Penser aussi aux réseaux familiaux et amicaux.

Les vacances & les week-ends

Transport, hébergement, restauration, visas, vaccins... Les vacances, ça se prépare si on veut éviter les fins de séjours difficiles.

En savoir + • www.fuaj.org
• partir-entre-amis.fr



Penser aux auberges de jeunesse, aux campings, aux « échanges d'habitation », aux promotions de dernière minute, aux vols low cost, mais aussi aux cartes de réduction « jeunes », au covoiturage, etc. Attention à bien comparer les prix « étudiants » avec les autres, parfois meilleur marché.

Le véhicule

- Le permis de conduire : les jeunes âgés de 16 ans à 25 ans peuvent bénéficier de l'offre « le permis à 1 euro par jour ». Elle se présente sous la forme d'un prêt à taux zéro, les intérêts d'emprunt sont pris en charge par l'État.
- L'achat : neuf ou d'occasion, un véhicule représente un coût important. Avant de se lancer, il est indispensable de bien définir son budget et ses besoins selon l'usage (route, ville, mixte), le nombre de passagers, les kilomètres parcourus... Au prix d'achat, il faut ajouter d'autres frais : carte grise, assurance, carburant, péage, entretien, réparation...


SÉCURITÉ
PROJETS

L'ÉPARGNE

Mettre chaque mois de l'argent de côté, même une petite somme, peut paraître difficile. Mais il suffit parfois de gérer différemment son budget pour épargner et se constituer ainsi une réserve de sécurité en cas d'imprévu, ou en vue d'un projet à court, moyen ou long terme.
L'épargne reste le plus sûr moyen d'arriver à ses objectifs.

L'épargne de précaution

Il est indispensable de constituer un « coussin » financier pour faire face aux imprévus qui pourraient déséquilibrer son budget.
L'idéal est de placer cet argent sur un compte épargne qui permet de retirer des sommes d'argent à tout moment sans subir de pénalité.



Le livret Jeune est une solution d'épargne idéale pour les jeunes de 12 à 25 ans. Le taux d'intérêt net d'impôts est toujours supérieur à celui du livret A.

L'épargne projet

S'il s'agit d'épargner pour des projets qui seront réalisés à plus longue échéance (permis de conduire, achat d'un véhicule, voyage d'études, achat d'un logement...), mieux vaut miser sur des produits d'épargne moins liquides, mais mieux rémunérés, en tenant compte à la fois de ses possibilités financières et de ses objectifs.

En contrepartie d'avantages que procurent certains placements, il faut en accepter les contraintes ! Idéalement, le meilleur produit serait celui qui garantirait un rendement élevé, sans risque ni fiscalité, disponible à tout moment. Mais il n'existe pas de placement miracle, aucun produit ne réunit toutes ces qualités !

Notes :


RESSOURCES
DÉPENSES
PARENTS
BOURSES
APL
JOB
PRÊT ÉTUDIANT
AIDES
LOYER
VÊTEMENTS
COURSES
BUS / TRAIN
MATOS

LE BUDGET

Le BUDGET : mode d'emploi

Établir un budget prévisionnel permet de mieux vivre avec l'argent dont on dispose. La prévision budgétaire vise à équilibrer ses recettes et ses dépenses, pour pouvoir ainsi réaliser ses projets et réagir en cas d'imprévus.

Les étapes à ne pas brûler

1. Évaluer ses ressources, en ne prenant en considération que les ressources certaines, sans surestimer les apports potentiels (le chèque des grands-parents, la promesse d'une augmentation salariale...).

2. Chiffrer ses charges fixes. Ce poste constitue le « noyau dur » du budget. Lister ces dépenses incontournables est un moyen efficace de savoir à quel moment le compte en banque doit être approvisionné... et éviter les rejets de chèques et les frais bancaires afférents.

3. Constituer une réserve d'épargne afin de faire face sans encombre à une dépense imprévue ou au retard d'une rentrée d'argent.

4. Calculer le montant restant : ressources - charges fixes - épargne = dépenses courantes + dépenses occasionnelles.

5. Estimer, sans les sous-évaluer, les dépenses courantes et les dépenses occasionnelles.

6. Enfin, faire le total des dépenses et les comparer aux ressources. Si nécessaire, faire les ajustements qui s'imposent...



Pour éviter les incidents et les dépassements de découvert il est impératif de bien tenir compte des dates de rentrées et de sorties d'argent.

Un budget trop serré peut vite se transformer en budget déséquilibré en cas d'imprévus qui ne pourraient être couverts par l'épargne de précaution.

Pour avoir une vue d'ensemble, mois par mois, de ses ressources et de ses dépenses, Finances & Pédagogie met à disposition des internautes un logiciel de gestion budgétaire : http://www.finances-pedagogie.fr/espace-ressources

Notes :

LES OUTILS BANCAIRES

Pour gérer son budget il est aujourd'hui indispensable de détenir un compte bancaire. À celui-ci sont habituellement associés des moyens de paiement. Chèques, cartes, prélèvements ou virements, TIP (Titre Interbancaire de Paiement) comptent parmi les plus couramment utilisés...

Le compte bancaire

Appelé aussi compte courant, compte de dépôt ou encore compte à vue, il enregistre les revenus et les dépenses. Il fonctionne selon des modalités décrites dans la convention de compte (contrat dans lequel sont précisées toutes les règles qui régissent le fonctionnement du compte, notamment les moyens de paiement (chéquier, carte).

Focus sur les cartes

La carte de retrait :

Elle permet d'effectuer exclusivement des retraits d'espèces aux distributeurs. Pour des raisons de sécurité, le montant des retraits autorisés est limité par opération et par période de 7 jours.

La carte bancaire :

Il existe plusieurs types de cartes, avec différents services et modes de fonctionnement.

★ **La carte de paiement**

À débit immédiat ou différé, elle permet d'effectuer des paiements et des retraits d'espèces dans les distributeurs. Certaines cartes sont équipées de la fonction « sans contact » qui permet de régler des achats jusqu'à 20 € maximum sans avoir à insérer sa carte, ni composer son code confidentiel.
Un crédit renouvelable peut également être associé à certaine carte.

★ **La carte bancaire rechargeable**

Il s'agit d'une carte de retrait et de paiement rechargeable (prépayée) qui évite toute possibilité de découvert.

★ **La carte à autorisation systématique (électron, maestro)**

Cette carte a l'avantage d'éviter tout dépassement : avant chaque opération (achat, retrait), le système vérifie qu'il existe bien la provision nécessaire sur le compte.
Attention, elle ne peut pas être utilisée dans les commerces qui ne font pas de demande d'autorisation systématique ou sur certains automates (parkings, péages...).

Les tarifs, services à l'unité ou package

Le package, appelée communément « forfait », est payable mensuellement ou trimestriellement. Il regroupe un ensemble de services de base auxquels on peut ajouter des options, selon ses besoins. Le coût de ces services est indiqué dans les conditions tarifaires, disponibles gratuitement en agence ou sur internet.
Il ne faut pas hésiter à regarder exactement ce dont on a réellement besoin et parfois se demander, au regard de son profil, si une tarification à la prestation n'est pas plus avantageuse.



Attention aux incidents de paiement : toute irrégularité sur le compte génère des commissions d'intervention.
Il ne faut jamais divulguer son code confidentiel.

Privilégier les achats en ligne sur des sites sécurisés : https://

En savoir + • www.finances-pedagogie.fr • lesclesdelabanque.com

L'IBAN (International Bank Account Number) est un numéro unique qui permet d'identifier un compte bancaire. Il est utilisé pour réaliser des transactions bancaires. En France, sa longueur est de 27 caractères, reprenant notamment (mais regroupés différemment) le code banque, le code guichet et le numéro de compte.

Contact : Finances & Pédagogie – 5, rue Masseran – 75007 Paris
contact@finances-pedagogie.fr
www.finances-pedagogie.fr



Réalisation Les Editions de l'Epargne - Illustrations : Yannick Lefrançois - EdEp 12.2013.18687